

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

11
DECRET N° 83/1069 du 15/12/1983
MINS/DGTFP/DFP/SAV/AV1

Portant promotion à trois ans au titre
de l'année 1982 des Administrateurs des
S.F (Administration Générale).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/ I S A S :

D.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.88 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'Arrêté n° 2087.FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.150.MF du 9.5.1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.197.FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.198.FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.426 du 29.12.1962 fixant le statut
Commun des cadres de la catégorie A des S.F
(/u le décret n° 65.170.FP.BE du 25.6.1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62.196.FP du 5.7.1962 fi-
xant les échelonnement indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(/u le décret n° 80.33 du 27.12.1980 portant déblocage
des Avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81.015 du 26.01.1981 au décret
n° 80.644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;
(/u le décret n° 81.017 du 26.01.1981 relatif aux inté-
rimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 82/724 /MINS/DGTFP/DFP/ 26 JUILLET
1982 portant inscription au tableau d'avancement au ti-
tre de l'année 1982 des Administrateurs des S.F (Travail et
Administration générale) et dressant la liste des fonctionnaires
de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans

DECRET

... /....



ARTICLE 1er- Sont promus à trois (3) ans au titre de l'année 1982 aux échelons ci-après les Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des S.A.F. (Administration Générale) dont les noms suivent :

ADMINISTRATEURS -

Au 2° ECHELON

- NGUEMENTIO Gérard à/c du 25/09/1983 - DG. DOUANES

Au 3° ECHELON

- BAKALAFOUA Dominique à/c du 04/01/1983
- BIYEKELE Marcel à/c du 04/02/1983 - D.G.A.C.

Au 4° ECHELON

- LOUBASSOU Gabriel à/c du 15/09/1983 - SG.Commerce

Au 5° ECHELON

- NDENGUE Odilon à/c du 17/12/1983 - Huilerie NKAYI

Au 7° ECHELON

- MADZENGUE YOUNOUS à/c du 09/12/1983 - SG. PLAN
- ISSOIBENKA Pacifique à/c du 04/04/1983 - Industrie

Au 8° ECHELON

- GASSAKI Paul à/c du 20/06/1983 - DG.Tourisme
- MAHOUNGOU-MANU Dieudonné à/c du 16/05/1983 - A.G.I.P.



../..

ARTICLE 2° - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, LE 15 Decembre 1963

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSICHA.-

Colonel Louis SYLVAIN- GOMA.-

Le Ministre des Finances

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGTFP.DFP.	3
D.B.	3
D.C.F.	2
SGOM/BC.	2
DG. DOUANES	2
B.G.A.S.	2
S.G. Commerce.	2
Huilerie. NKAYI	2
MINI. E. FORETS	2
S.G.. PLAN.	2
D.G. INDUSTRIE	2
DG. TOURISME.	2
AGIP.	2
INTERESSES.	10
DOSSIERS.	30.-

Itihl Casémba IEROUNDZOU.-